

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

S²LOW

ID : 038-213800683-20240701-DEL2024_046-DE

Le premier juillet deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 25 juin 2024

Présents : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Elise BRALET, Hervé ALOTTO, Jean-Paul JULIEN, Carole ANDRIES, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Hubert COLLAVET

Absents ayant donné pouvoir : Christine CAVARRETTA (donne pouvoir à Hervé ALOTTO), Pascal PERRIER (donne pouvoir à Florent CHOLAT)

Absents : Pierre-Alain MENNERON, Brigitte ORGANDE, Nathalie BARON

Secrétaire de séance : Pascal SOUCHE

DEL2024_046 : Dénomination de voirie – Lotissement chemin du Piollier

Il est rappelé qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, afin notamment de permettre le bon adressage de ces voiries.

La présente délibération a ainsi pour objectif de désigner un nom de voirie pour l'aménagement d'un nouvel accès à un futur lotissement.

Validé par délivrance du permis d'aménager PA n°38068 23 00001, ce nouvel accès desservant 3 lots à bâtir est perpendiculaire au chemin du Piollier et en face de l'allée des Fauvettes.

Les numéros attribués utiliseront la méthode de numérotation métrique (distance séparant le début de la voie et l'entrée du bâtiment/habitation).

Il est proposé comme nom de voie « Allée des Etourneaux ».

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter** la proposition faite concernant la dénomination et de décider de la dénomination « Allée des Etourneaux » de cette nouvelle voirie ;
- **D'approuver** le choix de la numérotation métrique sur cette voie ;
- **De charger** Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services concernés.

Modalités de vote : 12 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire



Pascal SOUCHE
Secrétaire



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le :
Publié le :